

**APPEL A CANDIDATURES REGIONAL
EXPERIMENTATION DE PLACES RENFORCEES
DE
SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE
(SSIAD) POUR PERSONNES AGEES ET
PERSONNES ADULTES EN SITUATION DE
HANDICAP**

CAHIER DES CHARGES

Date butoir de réception des dossiers : 27 octobre 2023

1- Objet de l'appel à candidatures :

L'Agence régionale de santé Martinique lance sur le territoire de la région un appel à candidature pour l'expérimentation de places de SSIAD/SPASAD dites « renforcées » sur la période de 2023-2025 :

- en faveur de personnes âgées de plus de 60 ans,
 - en faveur de personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap,
 - ayant des besoins d'accompagnement plus importants qu'en SSIAD classique mais dont la situation évolue favorablement en vue d'une réintégration en SSIAD
 - présentant des atteintes de polyopathologies, une forte dépendance, une maladie neuro-évolutive invalidante, atteintes d'une pathologie cancéreuse, an soins palliatif.
- Des pathologies ne relevant pas de l'HAD avec des besoins plus importants qu'en SSIAD classique mais dont l'aggravation nécessite une réorientation HAD / établissement à l'issue de la prise en charge, - vivant à domicile.

Cet appel à candidatures s'inscrit dans la suite de la mesure du plan maladie neurodégénératives (2014-2019), ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre du prochain Projet régional de santé 2023 ayant pour objectif l'adaptation de l'offre d'accompagnement du territoire aux besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, afin de proposer un continuum gradué de solutions entre domicile et établissements sociaux et médico-sociaux.

2- Qualité et adresse de l'autorité compétente :

**Madame la Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé de Martinique
Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX**

3- Cahier des charges :

Le projet devra être conforme aux termes du cahier des charges de l'appel à candidatures : annexe 1 du présent avis.

4- Modalités de candidature :

4-1 Procédure de dépôt des dossiers de candidature

Les services candidats doivent adresser leur demande à l'Agence régionale de santé, avec la mention suivante : « **AAC EXPERIMENTATION SSIAD RENFORCES** ».

Le dossier de candidature devra être composé :

↳ **D'un dossier papier complet transmis par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :**

Agence Régionale de Santé Martinique
Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Direction déléguée à l'Autonomie
Centre d'Affaires «
AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE
CEDEX

↳ **D'un dossier de candidature électronique avec accusé de réception** à transmettre sur la boîte aux lettres (BAL) suivante : ARS-MARTINIQUE-OFFRE-MEDICO-SOCIALE@ars.sante.fr

La date butoir de réception des dossiers est fixée au 27 octobre 2023.

Les dossiers, parvenus après la date limite de clôture, ne seront pas recevables. Il convient de tenir compte des délais d'expédition pour respecter le délai.

L'appel à candidatures fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence régionale de santé (<https://www.martinique.ars.sante.fr>), dans la rubrique : **appel à projets et à candidatures**.

Des demandes d'informations complémentaires pourront être sollicitées par les candidats par messagerie à l'adresse suivante : ARS-MARTINIQUE-OFFRE-MEDICO-SOCIALE@ars.sante.fr en mentionnant « **AAC SSIAD RENFORCES** ».

4-2 Contenu du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être composé du projet descriptif justifiant de son opportunité dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation à l'aide du modèle joint en annexe 2.

Il devra faire apparaître des éléments descriptifs de son fonctionnement et de son activité.

Il devra identifier le besoin au niveau local au regard de l'activité du service et en lien avec les partenaires (SSIAD partenaires et autres acteurs).

Il devra présenter la diversification des interventions proposées tenant compte des besoins identifiés et les tranches horaires.

5- Analyse et sélection des dossiers :

Les dossiers seront analysés en tenant compte :

- des critères du cahier des charges,
- de la file active potentielle des bénéficiaires sur la base d'un repérage des besoins,
- de la description des différents types de prestations proposées,
- des partenariats existants,
- du délai de mise en œuvre de l'expérimentation,
- de l'opérationnalité du projet.

Une convention simple d'engagement sera signée entre l'ARS et le service retenu attestant de l'entrée dans l'expérimentation et récapitulant les indicateurs de suivi.

Une attention sera portée aux niveaux de dépendance des personnes âgées et en situation de handicap prises en charge par les services et aux volumes des admissions en sortie d'hospitalisation, qui seront sur la base de l'appréciation de la qualité du dossier, priorités.

6- Calendrier :

Date de publication de l'appel à candidatures : 28 septembre 2023

Date limite de réception des dossiers : 27 octobre 2023

Date limite de décision : novembre 2023

Date d'opérationnalité : décembre 2023

Fait à Fort de France, le

La Directrice générale



Anne BRUANT-BISSON